

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

PAIX – TRAVAIL – PATRIE
PEACE – WORK – FATHERLAND

MINISTERE DES FINANCES
MINISTRY OF FINANCE



DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES

**A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES
DU DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET
BUDGETAIRE A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 2022-2024**

Par
Monsieur Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances

Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés, membres de la Commission des Finances et du Budget,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, de vous remercier, au nom du Gouvernement, des collaborateurs ici présents et au mien propre, pour les propos toujours aimables et encourageants prononcés à notre endroit. Ils dénotent de la chaleur sans cesse renouvelée de votre accueil, mais bien plus, de l'excellente collaboration entre votre Auguste Commission et le Gouvernement.

Point n'est donc besoin de vous redire combien je me sens honoré de prendre à nouveau la parole devant vous, pour présenter au nom du Gouvernement que conduit le **Premier Ministre, Monsieur Joseph DION NGUTE**, les perspectives macroéconomiques et budgétaires pour la période 2022-2024 à partir desquelles se dégage le profil du projet de loi de finances pour l'exercice 2022.

C'est une nouvelle occasion pour les parlementaires que vous êtes et les membres du Gouvernement que je représente, de magnifier la responsabilité qui est la nôtre, et dont la finalité est de mener le Cameroun vers l'émergence à l'horizon 2035, à travers l'implémentation de la politique de développement économique, social et culturel si chère au **Président de la République, S.E Monsieur Paul BIYA**.

Avant de rentrer dans le vif de ma présentation sur « **Le contexte macroéconomique et les orientations de la politique budgétaire de l'État pour la période 2022-2024** », il me semble opportun de dresser un état synthétique des apports du DOB dans le processus de préparation budgétaire, cet exercice n'étant rendu qu'à sa troisième édition.

Bref rappel du contenu et des apports du débat d'orientation budgétaire

A titre de rappel, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget par les parlementaires correspond à une exigence de la loi. Avant l'adoption des lois portant respectivement code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, et Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, le Parlement n'intervenait dans la procédure budgétaire qu'au moment où le projet de loi de finances lui était transmis pour examen et adoption, avec pour inconvénient de focaliser l'attention des Parlementaires sur les problématiques liées à l'allocation des ressources et d'éluder les débats sur les objectifs et les instruments de la politique budgétaire.

A travers le Débat d'Orientation Budgétaire, le Parlement et même l'ensemble du Gouvernement interviennent désormais en amont pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire, par une meilleure appropriation des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget en préparation, sur lequel le Parlement va donner son onction.

Les défis de l'implémentation du Débat d'orientation Budgétaire

L'organisation en 2020 de la deuxième édition du débat d'orientation budgétaire a permis à l'exécutif et au législatif de s'imprégner de ses enjeux et apports relatifs à la connaissance et la maîtrise de la politique budgétaire d'une part, et d'apprécier les exigences attachées à la sincérité des lois de finances, d'autre part. Ainsi, deux défis principaux continuent d'interpeller les pouvoirs publics pour le prochain triennat, à savoir : **Mieux organiser le DOB et en garantir l'utilité et l'efficacité**, en vue d'en faire un véritable rendez-vous qui, mieux encore que par le passé, crée les conditions pour l'adoption des lois de finances garantissant en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique et financier global de notre pays.

Pour le Gouvernement, mieux organiser le DOB impose de poursuivre les efforts engagés pour la mise en place d'un cadre technique permettant de produire les documents de qualité dans les délais prescrits. Cela suppose de (i) réorganiser le processus de préparation du projet de loi de finances ; (ii) accroître les capacités opérationnelles des structures chargées de produire et de valider les documents avant leur examen en Conseil de Cabinet ; (iii) améliorer la collaboration et le système d'échange d'informations entre les structures techniques ; et (iv) définir la procédure et les modalités d'adoption des documents du DOB en Conseil de Cabinet. **Pour le Parlement, améliorer l'organisation du DOB** reviendrait à (i) réviser le cadre de travail parlementaire ; (ii) adapter l'agenda de la session du mois de juin ; (iii) définir le format d'examen des documents transmis par le gouvernement en commission et en plénière au sein des deux chambres.

Pour ce qui est de l'utilité et de l'efficacité, le Gouvernement doit s'organiser pour une meilleure prise en compte des observations pertinentes issues du DOB, lors de la finalisation du cadrage budgétaire et de la mise en œuvre des politiques publiques. **Pour le Parlement**, il s'agit de s'assurer de l'organisation efficace des débats en commission et en plénière, afin que les discussions portent sur les questions stratégiques et les problématiques transversales, en évitant les débats sur les allocations de ressources et les questions à caractère local.

Au demeurant, les deux premières sessions du DOB ont permis de démocratiser le processus de préparation budgétaire en le rendant plus transparent, participatif et dynamique ; le DOB a ainsi transformé la session parlementaire du mois de juin, qui devient une session budgétaire à part entière, permettant ainsi de maintenir le débat sur les questions économiques, budgétaires et financières dans l'agenda de tous les acteurs institutionnels tout au long de l'exercice.

La troisième session du DOB constitue donc tant pour le Gouvernement que pour le Parlement, une nouvelle opportunité de capitaliser sur les acquis et progrès ainsi réalisés, relever les nouveaux défis afin de faire de ce rendez-vous, le cadre par excellence de la modernisation du management et de la gouvernance des finances publiques.

Après ces brefs rappels, permettez-moi à présent de m'appesantir sur le Document de Programmation Économique et Budgétaire (DPEB) qui vous est soumis, à la suite de son adoption par le Gouvernement en Conseil de Cabinet le 24 juin 2021. En tant que document de base du DOB, il sert de cadre de référence à l'élaboration du projet de loi de finances de l'exercice 2022.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,
Mesdames et Messieurs,

Le DPEB comprend quatre grandes parties, à savoir le contexte macroéconomique, l'exécution du budget en cours, les orientations stratégiques et les perspectives budgétaires pour la période 2022-2024. Les développements qui vont suivre porteront essentiellement sur la dernière partie qui présente les projections budgétaires 2022-2024 desquelles se dégage le profil du projet de loi de finances de l'exercice 2022.

Malgré les effets pervers de la pandémie de la Covid-19, notre pays a su faire preuve de résilience en 2020 ; contrairement au vent de récession observé dans plusieurs pays dans le monde, l'activité économique au Cameroun a connu un ralentissement, bien que moins prononcé.

Le taux de croissance s'est situé à 0,7% en 2020 contre 3,7% en 2019. Ceci est le résultat de la réactivité dont a fait preuve notre Gouvernement conduit par le Premier Ministre sous l'impulsion du Président de la République, en prenant d'importantes mesures visant à stopper la propagation de la pandémie, à en

atténuer les impacts socioéconomiques et à mettre en place les conditions d'une relance de la machine économique à compter de l'exercice 2021. Par conséquent dès cette année 2021, la croissance devrait rebondir à 3,4% en lien avec la demande mondiale de nos produits exportés du fait de la réouverture progressive de plusieurs économies et du dynamisme de la demande intérieure.

Néanmoins, les perspectives macroéconomiques restent fortement tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie de la Covid-19, ainsi qu'à l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement.

Ainsi donc, les autorités camerounaises, en accord avec nos partenaires techniques et financiers notamment le FMI, tablent sur une reprise dès cette année.

En 2022, la croissance économique du Cameroun devrait s'établir à 4,4% du PIB contre 3,4% en 2021. Cette dernière serait essentiellement tirée, par la dynamique du secteur agricole, la reprise des investissements et l'amélioration de l'offre d'énergie.

L'inflation resterait contenue à 2% en 2022, en deçà du seuil de convergence de la CEMAC, après une légère remontée à 2,1% en 2021. Le prix mondial du baril de pétrole devrait quant à lui connaître une légère baisse à 54,8 dollar US en 2022 contre 58,5 dollar US en 2021. Entre 2023 et 2024, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 5%. Le secteur pétrolier connaîtrait un regain d'activité avec un taux de croissance moyen de 1,4%. L'inflation serait stable à 2% et on assisterait à une baisse du prix mondial du baril de pétrole à 51 dollar US en moyenne, avec un taux de change du dollar US moyen à 570,1 FCFA.

Dans ce contexte, l'action publique pour la période 2022-2024 sera prioritairement orientée vers (i) la poursuite de la mise en œuvre du Plan global de riposte pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, (ii) la finalisation de la mise en service des grands projets de première génération (iii) la réalisation du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions affectées par les crises sécuritaires en particulier celles du Nord-ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-nord, (iv) l'accélération du processus de décentralisation, (v) la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle et de la politique du livre, (vi) le maintien de la veille sécuritaire sur toute l'étendue du territoire national, (vii) l'organisation de la CAN, (viii) la réduction progressive du stock de la dette intérieure et enfin (ix) la mise en œuvre des réformes structurelles visant à maintenir le Cameroun sur le

chantier de l'émergence à l'horizon 2035, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Cependant, au moment où le Gouvernement fait face à ces importants défis qui engagent sa responsabilité et dont la mise en œuvre nécessite un niveau élevé de ressources, force est de constater qu'on assiste à contrario à une **progression moins soutenue du niveau de mobilisation des recettes de l'Etat.** Cette situation ne favorise pas la mise en œuvre harmonieuse des politiques publiques et expose le pays à des risques de surendettement. Afin d'y remédier de façon significative, des options audacieuses en matière de politique économique doivent être prises en liaison avec les mesures de consolidation budgétaire engagées par le Gouvernement.

A titre d'exemple l'accompagnement de la politique de l'import-substitution pourrait se faire à travers la réduction ou la suppression progressive des exonérations sur certains produits qui grèvent la balance commerciale, dans l'optique de favoriser leur production locale à plus grande échelle. A cet égard, les pistes de solutions suivantes sont proposées :

- le plafonnement des financements bancaires afférents aux importations de certains biens (maïs, soja, riz, etc.) ;
- l'obligation d'incorporer un certain pourcentage des produits locaux dans la production de certains biens. Il pourrait ainsi être demandé aux boulangers d'incorporer un certain pourcentage de produits locaux de substitution (farine de patate, de manioc, de maïs) dans le pain ;
- l'institution des contingentements à l'importation.

Dans le même ordre d'idées et en exécution des instructions de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des facilités de divers ordres seront accordées aux producteurs locaux, notamment les « Champions nationaux », en vue de promouvoir le label « **Made in Cameroon** » dans l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines, la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc.

Dans le même souci, les entreprises publiques peuvent faire l'objet de mesures susceptibles d'améliorer leur productivité et leur rentabilité ; l'assainissement du portefeuille de ces dernières permettra à l'Etat d'augmenter les recettes

budgétaires, d'améliorer ses performances sur le front de l'emploi et de booster l'activité économique dans les secteurs où elles interviennent.

En plus de ces propositions à caractère économique, le DPEB soumis à l'appréciation du Parlement comporte d'autres mesures relatives à l'optimisation des recettes internes non pétrolières, à la politique d'endettement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la dépense publique.

**Madame la Présidente,
Honorables Commissaires,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais à présent m'appesantir sur les projections de ressources et de dépenses totales de l'Etat sur la période 2022-2024, ainsi que sur les risques budgétaires qui y sont associés.

Ces projections budgétaires reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes, réalistes et réalisables, déjà évoquées en amont.

Projections des recettes budgétaires 2022-2024

Compte-tenu de ces hypothèses, des efforts envisagés en matière de politique fiscale, et des financements potentiels attendus de nos partenaires techniques et financiers, les projections des ressources totales du budget général en 2022 sont de **5 649,7 milliards**, en hausse de 68,4 milliards en valeur absolue et 1,2% en valeur relative par rapport à 2021. Entre 2022 et 2023, ces ressources s'établiraient à 5 983,2 milliards.

Ces ressources se décomposent ainsi qu'il suit :

Les **recettes pétrolières**, projetées à 538 milliards en 2022, en augmentation de 2 milliards (+0,4%) par rapport à 2021 du fait de la légère baisse du prix mondial du baril de pétrole entre ces deux exercices, avec une production pétrolière quasiment stable. A moyen terme, ces recettes s'établiraient à 516 milliards entre 2023 et 2024, soit une diminution de 22 milliards (-4,1%), en rapport avec la baisse des cours mondiaux observés au cours de cette période.

Les **recettes non pétrolières**, prévues à 3 293,9 milliards en 2022, en augmentation de 363,7 milliards (+12,4%) par rapport à 2021. Cette hausse se justifie par l'hypothèse de la dynamique de l'activité économique et par la

réduction des mesures d'allègement fiscales de soutien économique et social accordées aux entreprises en 2020 pour juguler les conséquences de la pandémie du coronavirus. Par ailleurs, un effort de réduction des dépenses fiscales est envisagé dans le cadre de la loi de finances 2022. Entre 2023 et 2024, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 859,2 milliards en moyenne, soit une hausse de 565,3 milliards (+17,2%) par rapport à 2022, en lien essentiellement avec la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation de ces recettes, notamment la rationalisation des dépenses fiscales.

Les **dons**, répartis en dons-projets et dons-programmes sont projetés à 141,3 milliards en 2022, en hausse de 76 milliards par rapport à 2021 du fait de la reprise du mécanisme de remboursement et de décaissement des fonds C2D, suspendu temporairement en 2021 en rapport avec l'initiative d'allègement de la dette du G20. A moyen terme, ces dons sont estimés à 92,9 milliards entre 2023 et 2024, soit une baisse de 48,4 milliards (-34,3%) par rapport à 2022.

Les ressources de financement de l'Etat sont essentiellement constituées des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à combler le gap de financement qui résulte de la relation entre les recettes propres de l'Etat et le total de ses dépenses et charges.

Pour l'exercice 2022, les ressources de financement de l'Etat se situeraient à 1 676,5 milliards y compris le tirage spécial des DTS du FMI à hauteur de 200 milliards et les appuis budgétaires de 259 milliards liés à la mise en œuvre du nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI, en diminution de 376,9 milliards (-18,2%) par rapport à 2021. Cette baisse se justifie par le retrait en 2022 des financements exceptionnels des partenaires techniques et financiers, notamment les appuis dans le cadre la lutte contre la COVID-19 et de l'allègement de la dette extérieure du G20, ainsi que de l'émission des Eurobonds sur le marché international.

A moyen terme, les ressources de financement auxquels l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 515,2 milliards entre 2023 et 2024, soit une baisse de 161,3 milliards (-9,6%) par rapport à 2022. Cet écart se justifie essentiellement par la baisse des appuis budgétaires du PEF (-99,5 milliards) et du retrait du financement spécial des DTS.

Projections des dépenses budgétaires 2022-2024

Compte tenu de l'évolution des ressources présentées ci-dessus, de l'objectif de déficit recherché ainsi que du niveau actuel des engagements du Gouvernement,

les dépenses et charges totales de l'Etat sont projetées à 5 649,7 milliards en 2022 y compris la dotation du fonds Covid-19 de 70 milliards, en hausse de 68,5 milliards en valeur absolue et 1,2% en valeur relative par rapport à 2021. Entre 2022 et 2023, ces dépenses et charges se situeraient à 5 983,2 milliards, en augmentation de 333,5 milliards (+5,9%) par rapport à 2022. Ainsi :

Les dépenses de personnel augmentent de 55 milliards (5,1%) en 2022 passant de 1 069,8 milliards à 1 124,8 milliards. Ces dépenses s'établiraient à 1 129,4 milliards à moyen terme entre 2023 et 2024 ; soit une augmentation de 64,6 milliards (5,7%) par rapport à 2022 ;

Les dépenses de biens et services passent de 761,9 milliards en 2021 à 798 milliards en 2022 y compris la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards ; soit une augmentation de 36,1 milliards en valeur absolue et de 4,7 % en valeur relative. Cette augmentation vise notamment la constitution d'une provision pour l'organisation de la CAN qui aura lieu en janvier 2022 ainsi que le renforcement des dépenses sécuritaires. A moyen terme, ces dépenses se situeraient à 820,9 milliards entre 2023 et 2024, en hausse de 53 milliards (6,9%) par rapport à 2022 ;

Les transferts et subventions augmentent de 19,4 milliards passant de 628,8 milliards à 648,2 milliards entre 2021 et 2022. Cette augmentation est essentiellement imputable au renforcement de la dotation dédiée au soutien du prix du carburant à la pompe qui passe de 100 milliards en 2021 à 117 milliards en 2022. A moyen terme, ces dépenses s'établiraient à 716,9 milliards entre 2023 et 2024, en augmentation de 68,7 milliards (10,6%) pour tenir notamment compte de la dynamique des pensions ;

Les intérêts de la dette publique sont projetés à 257 milliards en 2022 contre 190 milliards en 2021 ; soit une hausse de 67 milliards (+35,3%), en raison de la sortie du Cameroun de l'initiative de allègement la dette extérieure du G20 ;

Les dépenses d'investissement augmentent de 126 milliards (9,3%) entre 2021 et 2022 passant de 1352 à 1478 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres augmentent de 70 milliards pour s'établir à 653,3 milliards en 2022 contre 583,2 milliards en 2021. A moyen terme, les dépenses en capital sont projetées à 1 772,9 milliards en moyenne entre 2023 et 2024, en progression

de 294,9 milliards (+14,2%) par rapport à 2022 pour accompagner la mise en œuvre efficace de la politique de développement adossée sur la SND30.

Comme évoqué plus haut, une provision de 70 milliards a été programmée en 2022 au titre de la dernière tranche de la mise en œuvre de la stratégie de riposte et de soutien économique et social du Gouvernement face à la pandémie du coronavirus. S'agissant de la provision dédiée à la mise en œuvre de l'import-substitution, elle est maintenue à 30 milliards en 2022 comme en 2021, et projetée en moyenne à 60 milliards sur la période 2023-2024.

Évolution du déficit budgétaire et analyse du financement

En mettant en relation les projections de recettes propres et dépenses de l'Etat, il se dégage un déficit budgétaire global de 516,8 milliards en 2022 contre 753,9 milliards en 2021 ; soit une réduction de 237 milliards du besoin de financement de l'Etat. Au cours de la période 2023-2024, le déficit budgétaire devrait baisser d'avantage conformément à l'objectif de consolidation budgétaire, pour se situer en moyenne à 444,4 milliards.

En plus de la couverture de son déficit budgétaire, le Gouvernement doit faire face à d'autres charges de financement et de trésorerie, notamment le service de la dette extérieure et intérieure y compris le paiement de ses arriérés et les sorties nettes de trésorerie des correspondants. En 2022, ces besoins sont évalués à 1 243,7 milliards soit une diminution de 67,8 milliards (-5,2%) par rapport à 2021, contre 1 154,8 milliards en moyenne entre 2023 et 2024.

Contraintes et risques budgétaires 2022-2024

Les projections budgétaires réalisées sur la période 2022-2024 sont exposées à divers types de risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi dans ces projections. Ces risques ont trait à l'évolution de la pandémie du coronavirus, à l'évolution du contexte macroéconomique et à la mobilisation des appuis budgétaires attendus de la mise en œuvre du nouveau programme économique avec le FMI, pour ne citer que ceux-là.

Au plan macroéconomique, une efficacité limitée des politiques du Gouvernement pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur les entreprises et les ménages, pourrait conduire à un niveau d'activité moins important que celui projeté, et conséquemment à un niveau de recettes fiscales et douanières en deçà

de celui attendu. Par ailleurs, le cours mondial du baril de pétrole présenterait un gros risque pour les budgets 2022 et suivants, si la production pétrolière annoncée et le prix mondial du baril utilisé dans les projections ne sont pas au rendez-vous.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser sur le budget de l'Etat notamment à travers les interventions directes SNH, dont le niveau reste encore élevé. Par ailleurs, le coût des dépenses de santé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pourrait, si la crise sanitaire perdure au-delà de 2022, constituer un risque majeur à la soutenabilité budgétaire de l'ensemble des opérations de l'Etat sur la période 2022-2024.

L'absence de lisibilité sur les conditions de tirages des DTS du FMI, projetés à 200 milliards dans le cadrage budgétaire de 2022 constitue également une vulnérabilité à intégrer dans l'analyse des risques.

Par ailleurs, une mobilisation insuffisante des appuis budgétaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours de négociation avec le FMI conduirait à un profond déséquilibre dans les projections de cadrage pour la période 2022-2024.

Il en est de même de la mobilisation des titres publics, pour lesquels il est attendu un effort de **350 milliards** chaque année sur la période 2022-2024. En effet, l'éventualité d'un durcissement des conditions financières sur le marché des titres et d'une insuffisance de liquidités au niveau du système bancaire sous-régional pourrait fragiliser l'équilibre financier ci-dessus présenté.

Le poids de plus de plus important des engagements existants de l'Etat, liés notamment à l'enchevêtrement des réformes et la mise en œuvre des divers Plans, aux obligations financières traditionnelles relatives aux paiement des salaires et pensions ainsi que du service de la dette et des arriérés intérieurs, installe une forte rigidité budgétaire, préjudiciable à l'équilibre des finances publiques en cas de choc sur les ressources de l'Etat.

Par ailleurs, le maintien d'un niveau de recrutement élevé des personnels dans la fonction publique, constitue un risque majeur à prendre en compte pour l'équilibre du cadrage sur la période 2022-2024.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourrait continuer de nécessiter des appuis financiers

importants à partir du budget de l'Etat ; toute chose qui pourrait entraîner un déplafonnement des dépenses projetées.

**Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés, membres de la Commission des Finances et du Budget,
Mesdames et Messieurs,**

Telles sont succinctement présentées les grandes lignes des propositions d'orientation de la politique budgétaire de l'Etat pour la période 2022-2024, et dont les détails se trouvent dans le Document de Programmation Économique et Budgétaire à moyen terme (DPEB) qui vous est soumis.

Je voudrai en dernier lieu souligner que toutes ces orientations ont été choisies de manière judicieuse dans le souci de permettre à notre économie de retrouver le sentier de la croissance après le choc de la pandémie du coronavirus, tout en garantissant la soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention. /-.